



CERTIFICAT ATTESTANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-26)

Je soussigné, Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, atteste qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue conformément à la loi, le mardi 7 juillet 2026, à 18 h 45, à l'hôtel de ville situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0.

Ladite assemblée publique de consultation, présidée par M. Pierre Fontaine, maire, a porté sur :

- le premier projet de règlement numéro 14-26 relatif à l'occupation, à l'entretien et à la salubrité des bâtiments et des terrains.

Les seules personnes présentes lors de cette assemblée furent :

- M. Pierre Fontaine, maire;
- M^{me} Eve de la Chevrotière, inspectrice municipale.

Le document présenté lors de cette assemblée a été déposé sur le site Internet municipal dans la section des procès-verbaux.

Il est à noter que l'avis public annonçant cette assemblée de consultation a été publié et affiché conformément à la législation provinciale ainsi qu'à la réglementation municipale.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 15 juillet 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Jean Bourret